



Point de situation de l'accessibilité en Essonne

Sylvie Blanc
Cheffe du service droit des sols et
construction durable

Bilan de l'accessibilité en Essonne

- Bilan du département au 30/9/19 (Ad'AP – ERP) :

	2015	2016	2017	2018	2019	total
dossiers AT	1019	1199	1302	1358	992	5870
dossiers Ad'AP-AT	938	474	253	128	21	1814
attestation	1515	425	408	327	65	2740
total	3472	2098	1963	1813	1078	10 424

- Nombre d'Ad'AP par période

3 ans	6 ans	9 ans
91 %	7 %	2 %

Source : données OSACA

Bilan de l'accessibilité en Essonne

- Nombre de dérogations accordées

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Nbre	168	175	381	14	33	478

- Décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Source : données OSACA

Bilan de l'accessibilité en Essonne

- Nombre d'Ad'AP accordés par type d'ERP (2015 à 2019)

Type	Intitulé	Nbre
U	Établissements de soins	393
N	Restaurants, café, bars, brasseries	310
W	Administrations, banques	186

- Nombre d'Ad'AP accordés par catégorie ERP (2015 à 2019)

Cat	Intitulé	Nbre
1	Effectif > 1 500 pax	41
2	700 < effectif ≤ 1500 pax	12
3	300 < effectif ≤ 700 pax	16
4	≤ 300 pax sauf 5 ^{ème} cat.	38
5	Effectif qui ne dépasse seuil fixé réglementairement	874

Bilan de l'accessibilité en Essonne

Suivi des Ad'ap de patrimoine

- Un Ad'AP est dit de patrimoine lorsqu'il concerne un ou plusieurs ERP pour une période \geq à 3 ans (cas des municipalités par exemple)
- Le département compte 194 communes dont 135 ont déposé un Ad'AP soit 70%.

	total	Dont Ad'ap communal	ERP sous Ad'ap communal	AT liées à un Ad'AP patrimoine	Dont AT liées à un Ad'ap communal
Ad'ap de patrimoine	330	135	2600	480	123
Point de situation (1 an)	39	16			
Bilan mi-parcours	6	2			

Source : données OSACA

- Depuis le 31/3/19, plus aucun Ad'ap ne peut être enregistré.

Bilan de l'accessibilité en Essonne

- Les ERP essonnienens sont bien entrés dans la démarche de mise en accessibilité.
- L'effort d'accompagnement doit être poursuivi en lien avec les collectivités territoriales